

Sucy-en-Brie, le 25 Août 2021

Objet : Arrêté du 9 Août 2021 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Chère Madame, Cher Monsieur,

A la suite de mon intervention auprès de l'Etat, je vous informe que l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des inondations et coulées de boue pour la période du 13 Juillet 2021 au 14 Juillet 2021 a été publié au Journal Officiel n°0197 du 25 Août 2021.

Je suis satisfaite que la Commission Interministérielle chargée d'examiner les demandes ait donné une suite favorable au dossier que la Ville de Sucy-en-Brie, par mon intermédiaire, a présenté avec une insistance toute particulière le 19 Juillet 2021.

Il vous appartient de vous rapprocher de votre compagnie d'assurance, dans les dix jours à compter de la date de publication de cet arrêté au Journal Officiel, afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative aux catastrophes naturelles.

J'insiste tout particulièrement sur l'urgence d'une initiative de votre part si vous êtes concerné par la période mentionnée ci-dessus.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Maire de Sucy-en-Brie

Marie-Carole CIUNTU

Vice-Présidente de la Région Ile-de-France